



Réunion de la formation Emploi, revenus du 31 mars 2009

SYNTHÈSE

La formation « Emploi, revenus » s'est réunie le 31 mars sous la présidence de Raoul Briet. La réunion a été consacrée dans sa première partie à la formation tout au long de la vie. Après la présentation par Pierre Le Douaron (DGEFP) des enjeux de la formation tout au long de la vie, Patrick Pommier (Dares) et Michel Théry (CEREQ) ont décrit le système d'information actuel ou en construction pour suivre son évolution à travers deux projets d'enquêtes européennes en discussion à Eurostat : « Adult Education Survey » et « Continuing Vocational Training Survey ». La deuxième partie de la réunion a traité de la mesure des compétences des adultes. Arnaud Degorre (Insee) et Claude Sauvageot (Depp) ont présenté en parallèle l'enquête française « Information sur la Vie Quotidienne » et le projet PIAAC (Program for International Assessment of Adult Competencies) piloté par l'OCDE sur l'évaluation des compétences des adultes. Ils ont en particulier mis en évidence les difficultés de mettre en place des protocoles d'enquêtes communs à plusieurs pays et les limites des comparaisons internationales dans ce domaine. Les participants ont apprécié que les projets d'enquêtes européennes et internationales soient présentés en amont des décisions prises pour leur réalisation. Enfin, les sept enquêtes présentées ont obtenu un avis d'opportunité favorable.

Dans la première partie de la réunion, Pierre Le Douaron a présenté les enjeux de la formation tout au long de la vie. En France, la formation professionnelle des adultes s'inscrit au cœur des relations du travail depuis 1971. A ce titre, elle relève du code du travail. La formation professionnelle se situe dans un système complexe de partage de la responsabilité politique entre l'État et les conseils régionaux. Pour assurer la gestion, les instances locales ont besoins de données au niveau des régions. Depuis le milieu des années 1990, ce système où la formation professionnelle reposait d'abord sur la responsabilité de l'employeur évolue vers un système basé sur la responsabilité de l'individu rendu acteur de la construction de sa qualification. Ce changement de fond s'est traduit dans la terminologie par le passage de la notion de « formation professionnelle continue » à celle de « formation tout au long de la vie ». Il a également eu de nombreuses répercussions sur les instruments nécessaires pour accompagner cette mutation. Jusqu'à maintenant, les indicateurs disponibles portaient principalement sur l'accès à la formation. Désormais, pour cerner les objectifs et les impacts des formations, il importe de s'intéresser aux motivations de leurs demandeurs qu'ils soient salariés ou demandeurs d'emploi.

Patrick Pommier et Michel Théry ont, ensuite, décrit deux enquêtes européennes, l'une auprès des ménages (AES : Adult Education Survey, enquête encore expérimentale jusqu'à présent), l'autre auprès des entreprises (CVTS : Continuing Vocational Training Survey, enquête plus ancienne et régie par un règlement) qui doivent permettre d'appréhender la formation tout au long de la vie. L'enquête AES s'intéresse à l'accès, dans les douze mois précédant l'enquête, à la formation au sens large, professionnelle ou non, formelle, non formelle ou informelle. Le champ européen de l'enquête est celui des adultes de 25 à 64 ans. La France interrogera aussi les personnes de 18 à 24 ans ayant achevé leurs études. Au-delà du taux d'accès à la formation, l'enquête permettra notamment de décrire les formations en termes de durée, de finalité et de financement. L'enquête AES fera prochainement l'objet d'un règlement européen qui la rendra obligatoire ; sa périodicité sera quinquennale. La prochaine édition d'AES sera réalisée en 2011/2012. CVTS est un dispositif européen à périodicité quinquennale qui a été initié en 1994 et est régi par un règlement européen. Il porte sur les formations suivies sur le lieu de travail et pendant le temps de travail dans les entreprises d'au moins 10 salariés des secteurs privés hors santé et agriculture. La prochaine édition est prévue en 2011 (sur l'année 2010). Une comparaison des trois éditions de CVTS montre que la position des

pays évolue peu. L'écart entre les pays les plus formateurs et les moins formateurs tend à se resserrer. La France fait partie des pays où l'effort de formation des entreprises est important.

La deuxième partie de la réunion a porté sur la mesure des compétences des adultes à travers deux projets d'enquêtes, le dispositif PIAAC (Program for International Assessment of Adult Competencies) de l'OCDE et l'enquête française « Information et vie quotidienne » (IVQ). Arnaud Degorre a tout d'abord indiqué que la mesure des compétences est un enjeu nouveau pour la statistique publique et que les dispositifs mis en place doivent permettre de mesurer la capacité des adultes à utiliser certaines compétences dans leur vie quotidienne. Cette mesure est complexe. La méthode déclarative s'est révélée inadaptée. Les systèmes d'évaluation retenus consistent à soumettre les adultes à des exercices de « littéracie » et de « numéracie »¹ afin de noter directement la façon dont ils utilisent ces compétences. Les résultats peuvent être influencés par la manière dont les exercices sont mis en oeuvre. Aussi, le protocole d'enquête est défini avec une grande précision. Les deux opérations visent à mesurer les compétences des adultes. Toutefois, l'enquête IVQ a pour principal objectif d'apporter un éclairage sur l'illettrisme, alors que le projet PIAAC s'intéresse à des compétences plus développées. Il comporte, de plus, un module particulier pour évaluer les compétences utilisées sur le lieu de travail. L'OCDE souhaiterait également évaluer la capacité à évoluer dans un environnement technologique. Les exercices proposés diffèrent donc d'une opération à l'autre mais la méthodologie reste la même.

Claude Sauvageot a ensuite rappelé les origines de PIAAC, l'OCDE ayant déjà réalisé deux opérations de comparaisons internationales des compétences des adultes. La première, IALS (International Adult Literacy Survey), à laquelle la France a participé s'est déroulée entre 1994 et 1998. Les résultats de la France étaient catastrophiques : à peine 40% des français étaient capables de repérer une information écrite dans un texte simple. Les expertises conduites ont montré que l'enquête souffrait de problèmes majeurs de comparabilité dans différents champs. Des problèmes de traductions, de biais culturels et d'autres liés aux conditions de collecte étaient à déplorer. Toutes ces difficultés sont à rapprocher du fait que toutes les questions de l'enquête IALS étaient rédigées dans une langue source qui est l'anglais. Tous les pays devaient utiliser cette matrice issue du mode de vie nord-américain. Aussi, la France et beaucoup d'autres pays n'ont pas participé à la nouvelle opération en 2000, le protocole restant inchangé.

La France, en tirant les enseignements de l'expérience, a cherché à développer ses propres outils afin d'obtenir une information valide au niveau national. Le projet « Information et vie quotidienne » (IVQ) a ainsi vu le jour dans le cadre d'un collectif très large (Insee, Dares, Depp, agence nationale de lutte contre l'illettrisme, ministère de la culture, centres de recherche). Après un premier test méthodologique en 2002, la première collecte a eu lieu en 2004 en France métropolitaine mais aussi en Martinique, à la Guadeloupe et à la Réunion avec une représentativité pour chacun de ces Dom. Des extensions régionales ont, par ailleurs, été réalisées en Aquitaine, dans le Nord-Pas-de-Calais et dans les Pays de la Loire. Les résultats de l'enquête IVQ ont été amplement diffusés. Cette enquête est désormais considérée comme un outil qui a fait ses preuves.

L'OCDE lance aujourd'hui PIAAC auquel la France a décidé de participer. Un test de terrain est prévu en 2010. Si ses résultats sont considérés comme fiables, la collecte grande nature aura lieu en 2012 en vue d'obtenir des résultats représentatifs pour chacun des pays engagés. A la différence des deux précédentes opérations coordonnées par l'OCDE, les pays participant à PIAAC peuvent proposer leurs propres exercices afin qu'ils soient intégrés dans la matrice internationale. Il y a donc quelques possibilités d'infléchir la version initiale mais l'ouverture reste toutefois limitée puisque 60% des exercices de PIAAC seront repris de IALS. La France est très vigilante sur les questions de traduction et d'adaptation du questionnaire au contexte socio-culturel français. Mais la comparabilité des résultats de PIAAC dépendra aussi de la représentativité des échantillons enquêtés et de la rigueur avec laquelle le protocole de l'enquête sera appliqué. Forte de ses déconvenues antérieures et pour favoriser un rapprochement d'IVQ et de PIAAC, la France souhaite réaliser IVQ en même temps que PIAAC.

Enfin la formation a accordé un avis d'opportunité favorable aux sept enquêtes qui étaient présentées.

¹ « Littéracie » et « numéracie » sont des anglicismes. Le premier terme a été défini par Kirsch et Jungle comme « l'usage d'informations écrites pour atteindre ses objectifs, pour développer ses connaissances et ses potentialités, pour agir et évoluer dans la société. Pour la numéracie, on parle en français d'arithmétique quotidienne.